

La lecture des différents règlements est sûrement fastidieuse, mais l'EASA a résumé dans un document pour les pilotes privés (En fin de ce document) les différents événements significatifs devant entraîner la rédaction et la transmission d'un retour d'expérience.

Voici le détail des 25 cas d'événements significatifs:

OPERATIONS AERIENNES	
1	Perte de contrôle involontaire
2	Atterrissage en dehors de l'aire d'atterrissage prévue
3	Impossibilité d'atteindre les performances de l'aéronef, escomptées en conditions normales, lors du décollage, de la montée ou de l'atterrissage
4	IncurSION sur piste
5	Sortie de piste
6	Vol effectué au moyen d'un aéronef inapte au vol ou pour lequel la préparation de vol était incomplète, qui a mis ou aurait pu mettre en danger l'aéronef, ses occupants ou toute autre personne
7	Vol involontaire en conditions IMC (conditions météorologiques de vol aux instruments) d'un aéronef non certifié IFR (règles de vol aux instruments), ou d'un pilote non qualifié IFR, qui a mis ou aurait pu mettre en danger l'aéronef, ses occupants ou toute autre personne
ÉVÉNEMENTS TECHNIQUES	
8	Vibration anormalement forte (par exemple entrée en résonance d'aile ou de gouverne de profondeur, ou d'hélice)
9	Toute commande de vol ne fonctionnant pas correctement ou déconnectée
10	Défaillance ou détérioration importante de la structure de l'aéronef
11	Perte d'un élément de la structure ou d'une installation de l'aéronef en vol
12	Défaillance d'un moteur, d'un rotor, d'une hélice, d'un système d'alimentation en carburant ou de tout autre système essentiel
13	Fuite d'un fluide ayant entraîné un risque d'incendie ou de contamination dangereuse de la structure, des systèmes ou de l'équipement de l'aéronef, ou un danger pour les occupants
INTERACTION AVEC LES SERVICES DE NAVIGATION AÉRIENNE ET LA GESTION DU TRAFIC AÉRIEN	
14	Interaction avec les services de navigation aérienne (par exemple fourniture de services incorrects, communications contradictoires ou écart par rapport à l'autorisation) qui a mis ou aurait pu mettre en danger l'aéronef, ses occupants ou toute autre personne
15	Non-respect de l'espace aérien
URGENCES ET AUTRES SITUATIONS CRITIQUES	
16	Événement entraînant un appel d'urgence
17	Incendie, explosion, fumée, gaz ou émanations toxiques à l'intérieur de l'aéronef
18	Incapacité du pilote entraînant l'impossibilité d'effectuer toute tâche
ENVIRONNEMENT EXTÉRIEUR ET MÉTÉOROLOGIE	
19	Collision, au sol ou en l'air, avec un autre aéronef, le sol ou un obstacle
20	Quasi collision, au sol ou en l'air, avec un autre aéronef, le sol ou un obstacle exigeant une manœuvre d'évitement d'urgence
21	Impact d'animaux y compris collision aviaire ayant provoqué des dégâts à l'aéronef ou la perte ou le dysfonctionnement d'un service essentiel
22	Interférence avec l'aéronef causée par des armes à feu, feux d'artifice, cerfs-volants, illuminations laser, lumières puissantes, lasers, aéronefs télépilotes, modèles réduits ou par des moyens similaires
23	Impact de foudre provoquant des dégâts à l'aéronef ou la perte de fonctions de l'aéronef
24	Fortes turbulences ayant entraîné des blessures pour les occupants ou justifié de soumettre l'aéronef à une inspection après vol en turbulence
25	Givrage, y compris du carburateur, qui a mis ou aurait pu mettre en danger l'aéronef, ses occupants ou toute autre personne

Il faut considérer qu'un événement qui n'apparaîtrait pas dans cette liste mais qui, de la part d'un pilote, paraît compromettre la sécurité doit entraîner un report d'événement significatif de la part de ce pilote, même si faire correspondre cet événement à une catégorie peut sembler compliqué.